



Envoyé en préfecture le 19/05/2025  
Reçu en préfecture le 19/05/2025  
Publié le 20/05/2025  
ID : 087-218717809-20250519-2025A003-AU

AR N° 2025A003

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

### ARRETE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-TAURION (87480),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-006 du 27 mai 2020 portant les délégations consenties au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** EST CONCLU UN AVENANT N°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement thermique et le désamiantage de l'aile ouest de l'école élémentaire pour le passage du forfait provisoire au forfait définitif

	Forfait provisoire	Forfait définitif
Estimation prix travaux HT	174 000,00 €	174 000,00 €
Taux de rémunération	10%	10%
Montant Total HT	17 400,00 €	17 400,00 €

**ARTICLE 2 :** Le tableau du marché initial de répartition des honoraires reste inchangé.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera exécuté conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à St-Priest-Taurion,

Le Maire,

C. ROSSANDER

Signé par : Claudette  
ROSSANDER  
Date : 19/05/2025  
Qualité : MAIRE